



Quorum : 3 membres titulaires ou suppléants (art.8 – Statuts EPMNL)

Nombre de membres présents ou représentés : 7

VOTES :

- Pour : 7

- Contre : 0

- Abstentions : 0

ÉTABLISSEMENT PUBLIC « AÉROPORT METZ NANCY LORRAINE »

Conseil d'Administration du 19 septembre 2018

Décision n°18CA-025

Objet : Avenant à la convention d'investissements 2018

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC « AÉROPORT METZ NANCY LORRAINE »

REUNI EN CONSEIL D'ADMINISTRATION DÉCIDE :

- VU** la délibération n°11SP-1205 du Conseil Régional des 13 et 14/10/2011 relative à la création de l'Établissement Public « Aéroport Metz Nancy Lorraine » (EPMNL)
- VU** la décision de la commission permanente du Conseil Régional de Lorraine n°12CP-579 du 27/04/2012
- VU** les statuts de l'Établissement Public « Aéroport Metz Nancy Lorraine »
- VU** la décision du conseil d'administration de l'EPMNL n° 17CA-002 relative à la nomination du Directeur Général de l'EPMNL
- VU** la décision du conseil d'administration de l'EPMNL n° 18CA-018 relative à la convention annuelle des investissements 2018
- VU** le code général des collectivités territoriales

ARTICLE 1 : D'approuver l'avenant à la convention des investissements 2018 présenté en séance (joint en annexe).

ARTICLE 2 : Le Tribunal Administratif de Strasbourg est compétent pour connaître tout litige relatif à l'application de la présente décision.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général de l'Établissement Public « Aéroport Metz Nancy Lorraine » est chargé de l'exécution de la présente décision

LE PRESIDENT

Jean ROTNER

**AVENANT 1 A LA CONVENTION ANNUELLE 2018 DE FINANCEMENT DES
INVESTISSEMENTS DE LA ZONE AEROPORTUAIRE METZ-NANCY-LORRAINE**

ENTRE

La Région Grand Est représentée par son Président, Monsieur Jean ROTTNER, dûment habilité par la décision 18CP-1776 de la Commission Permanente en date du 12 octobre 2018, ci-après dénommée « La Région »,

d'une part,

ET

L'Etablissement Public de l'aéroport Metz – Nancy – Lorraine, représenté par son Directeur Général, Monsieur Stéphane LAFAY, dûment habilité par la décision du Conseil d'Administration du 19 septembre 2018, ci-après dénommé « Le bénéficiaire »,

d'autre part,

VU la délibération n°18CP-863 de la Commission Permanente du 25 mai 2018 relative au financement du programme d'investissement 2018.

IL A ETE CONVENU LES DISPOSITIONS SUIVANTES :

Article 1 – Objet de l’avenant

Le présent avenant a pour objet de préciser le programme des investissements engagés au cours de l’année 2018 par la mise à jour de l’annexe 1 de la convention annuelle 2018 de financement des investissements déjà votée.

Article 2 – Mise à jour de l’annexe 1 de la convention annuelle 2018 de financement des investissements

L’annexe 1 de la convention annuelle 2018 de financement des investissements est remplacée par l’annexe 1 du présent avenant.

Article 3 – Autres articles sans modification

Les autres articles ou parties d’articles de la convention initiale non modifiés par le présent avenant restent inchangés

Fait à Strasbourg, le .../.../...
En deux exemplaires

**POUR LE BENEFICIAIRE,
Le Directeur Général,**

**POUR LA REGION,
Le Président du Conseil Régional,**

Stéphane LAFAY

Jean ROTTNER

Les informations à caractère personnel vous concernant sont destinées à la Région, responsable du traitement de ces données, dans le cadre de la gestion de cette convention.
La Région s’engage à respecter les dispositions de la loi Informatique et Libertés (loi n°78-17 du 6 janvier 1978).
En conséquence, vous disposez d’un droit d’accès, de modification et de suppression des données qui vous concernent. Pour exercer ce droit, vous pouvez vous adresser à la direction de la Région en charge de cette convention.

ANNEXE 1

INVESTISSEMENTS PREVUS en 2018	
	1 316 666,00 €
INVESTISSEMENTS REGION (75%)	987 500,00 €
CERTIFICATION EUROPEENNE	213 000,00 €
Pare Souffle	133 000,00 €
Etudes sur 2 ans Réhabilitation taxiway T3 et T4 (phase 1)	50 000,00 €
Système de supervision balisage sur 2 ans (phase 1) (demande DSAC dans le cadre des audits balisage CHEA)	10 000,00 €
Alimentation électrique de secours pour "Eclairage des mats parking avion" PASSAGERS EN 2017 (nouveau de la certification aéroportuaire européenne)	20 000,00 €
BATIMENTS D'EXPLOITATION et INFRASTRUCTURES AEROPORTUAIRES	462 000,00 €
Mise en conformité accessibilité mal voyant suite à commission de sécurité	30 000,00 €
Film Anti Chaleur	31 000,00 €
Réfection murs salle PIF	19 000,00 €
Joint T1 - T2 - 2ème phase	60 000,00 €
Travaux pour Economies d'énergie de chauffage - SAS entrée	30 000,00 €
Eclairage parking	125 000,00 €
Logiciel planning	25 000,00 €
Matériel Informatique STICH fabrication badge	20 000,00 €
Zone Douane - sol PIF - Sol Douane	25 000,00 €
Mobilier	7 000,00 €
Tridim côté piste - 2ème phase	45 000,00 €
Film Anti Chaleur côté piste - 2ème phase	45 000,00 €
Camion de Pompiers	312 500,00 €
INVESTISSEMENTS AEROPORT (25%)	329 166,00 €
Cuves carburant MG1	25 000,00 €
Mise en sécurité accès toiture aérogare	20 000,00 €
Réhabilitation wc : public sous-sol Homme & Femmes - National	135 000,00 €
Plafond salle PIF	10 000,00 €
Travaux pour Economies d'énergie de chauffage - Isolation faux plafonds salle départs nationales	35 000,00 €
Camion de Pompiers	104 166,00 €
Investissements se substituant aux 80 000 € prévus initialement pour le traitement en béton désactivé du parvis latéral	

